

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt huit janvier à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Cécile MATHAUD</p> <p>Excusés : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Cécile MATHAUD</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Jean Jacques RUER.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine MAURIN.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-002

SEANCE DU 28 JANVIER 2010

**OBJET : Demande de subvention – Dotation globale d'équipement –
Construction du Pôle enfance**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien de l'Etat par l'intermédiaire de la DGE, la dotation globale d'équipement. Annuellement, la liste des dépenses éligibles est communiquée aux communes avec le taux de financement.

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire de ce dossier fin décembre 2009. Il a donc fallu rapprocher ces éléments des projets d'investissement qui allaient être intégrés au budget primitif 2010.

Monsieur le Maire fait valoir le fait que, parmi la liste de travaux éligibles à la DGE pour 2010, la commune a choisi de présenter la réalisation du Pôle enfance, c'est-à-dire d'une structure petite enfance comprenant un multi accueil, un relais d'assistantes maternelles ainsi que l'extension du groupe scolaire actuelle et l'aménagement d'une unité de restauration.

La surface globale comprend notamment des espaces communs mutualisés, des espaces de vie du multi accueil et des espaces d'activités pour le relais d'assistantes maternelles.

Monsieur le Maire indique que pour compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2010.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES